

sitaire d'instruction pour la formation des officiers de la réserve (URTP), du Programme d'instruction en vue d'une mobilisation (MATP) et du Programme d'instruction pour la formation des spécialistes de la réserve (RTTP).

Au cours de l'année qui s'est terminée le 31 mars 1959, quelque 300 étudiants de première année ont suivi, sous le régime du URTP, des cours de formation pour officiers à l'école des officiers de réserve, de Saint-Jean (P.Q.). Après cette instruction initiale, des cadets du personnel non navigant ont poursuivi des études en génie aéronautique, télécommunications, armement, ravitaillement et tenue des livres, tandis que d'autres, des services médicaux, des services aériens et des services relatifs au personnel, étaient affectés aux unités des forces régulières pour y recevoir une formation de contact. Les étudiants de deuxième et de troisième année recevaient la même formation ou assistaient à des cours réguliers.

Environ 450 membres des cadres de réserve ont suivi en 1958 des cours de contact en vue d'une mobilisation éventuelle. Le programme d'instruction pour la formation des spécialistes de la réserve a aussi fonctionné, et 1,239 recrues, tirées des écoles secondaires et des cadets de l'air, ont complété leur instruction.

Le Corps royal canadien des cadets de l'air.—Le Corps des cadets de l'air du Canada est patronné et administré par la Ligue des cadets de l'air du Canada. Cette ligue a été fondée en 1940 par un groupe de civils en vue de permettre aux jeunes aptes à s'enrôler dans l'ARC d'obtenir une formation préparatoire. L'ARC collabore avec la ligue et fournit les instructeurs, les programmes et le matériel.

Au cours de la seconde guerre mondiale, le nombre des cadets de l'air a atteint un sommet de 30,000. Le maximum de l'effectif autorisé du temps de paix a été porté récemment à 25,500, et, le 31 janvier 1959, à peu près 24,840 cadets formaient 324 escadrilles dans les différentes régions du Canada. L'instruction des cadets de l'air se poursuit dans plus de 225 collectivités, de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique. Au cours de l'été de 1958, des camps ont été organisés à l'intention des cadets de l'air aux stations de l'ARC de Greenwood (N.-É.), de Clinton (Ont.) et de Sea-Island (C.-B.). Environ 6,000 cadets ont fait un séjour à l'un ou l'autre de ces camps, avec leurs officiers et leurs instructeurs. Un cours de sept semaines à l'intention des chefs senior et des instructeurs d'exercices ont été suivis par 200 cadets à la station de l'ARC du camp Borden, en Ontario. Une équipe d'exercices de précision, recrutée parmi ces étudiants et composée de 40 cadets, a participé à la présentation internationale d'exercices qui a eu lieu à Minneapolis, dans le Minnesota.

Le programme d'échange de visites entre divers pays, patronné par l'ARC et la Ligue des cadets de l'air, a connu, en 1958 un vif succès. Pendant qu'autant de confrères étrangers visitaient le Canada, 58 cadets se sont rendus au Royaume-Uni, aux États-Unis, au Danemark, aux Pays-Bas, en Norvège et en Suède.

Grâce aux bourses distribuées par l'ARC, 250 cadets de l'air senior s'entraînent chaque année comme pilotes dans des aéroclubs. La Ligue des cadets de l'air et d'autres organismes accordent également des bourses. En conformité du Programme d'instruction pour la formation des spécialistes de la réserve, les cadets de l'air complètent l'instruction préparatoire qu'ils reçoivent dans leurs corps respectifs au cours de l'année scolaire par une instruction spécialisée donnée pendant un cours d'été de neuf semaines.

Sous-section 4.—Le Conseil de recherches pour la défense

Le Conseil de recherches pour la défense a été créé le 1^{er} avril 1947, en vertu d'une modification à la loi sur la défense nationale. Le Conseil comprend un président et un vice-président de plein temps, six membres d'office et sept membres nommés. Sont membres d'office les chefs d'état-major des trois armes, le sous-ministre de la Défense nationale, le président du Conseil national de recherches et un représentant du ministère de la Production de défense. Les autres membres, nommés pour trois ans par le gouverneur en conseil, sont recrutés dans les universités et les industries pour leur compétence scientifique et technique.